Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2015)
Heft: 73

Rubrik: Argent : comment bien investir malgré les taux bas

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comment bien investir malgré les taux bas

« Les taux des comptes épargne sont actuellement très bas. Quelles sont les possibilités pour placer son argent, sans prendre trop de risques ? » JEAN-MICHEL, 61 ANS, PRANGINS (VD)

PATRICK BOTTERON,
directeur Private Banking onshore, BCV

Où investir aujourd'hui ? Le phénomène des taux bas rend la vie des rentiers particulièrement difficile et complexifie les choix de ceux qui souhaiteraient faire travailler une partie de leur capital en vue de leur retraite. Les rémunérations actuelles des comptes épargne sont évidemment moins intéressantes que par le passé. Les solutions extrêmement attractives sont rares. Cependant, tout un éventail de solutions de placements est à disposition.

On ne place pas son capital de la même manière à trente ans qu'à soixante ans, car l'horizon d'investissement se réduit en fonction de l'âge. Pour savoir comment investir, il vous faut donc discerner deux aspects importants : à quel moment pensez-vous avoir besoin de l'argent placé et à quoi ou à qui destinez-vous cette somme ?

S'agit-il d'un complément de revenus pour votre retraite ? D'un pont pour combler un déficit de rente en cas de retraite anticipée ? Souhaitez-vous faire fructifier une somme promise à vos enfants ou petits-enfants ? Ou simplement vous assurer d'un montant disponible en cas de coup dur ?

Souvent, plusieurs réponses sont possibles. Dès lors, il peut être pratique de séparer ces différents besoins en plusieurs « poches d'investissement » et de doter chacune d'entre elles d'une somme adéquate. Chaque catégorie sera dotée de logiques différentes et fera l'objet d'une forme d'investissement spécifique.

Séparer ces besoins en plusieurs « poches d'investissement »

UN RISQUE MAÎTRISÉ

La première poche répond à des besoins de financement de retraite anticipée, ou des premières années de retraite. Son horizon de placement sera de cinq à dix ans. Elle doit être répartie entre des actions et des obligations. La part en actions de cette enveloppe ne doit pas être très élevée, puisqu'elle n'offre pas assez de temps pour permettre aux capitaux placés de retrouver leur valeur, en cas de pertes dues à la chute des marchés. Les produits les plus recommandés dans ce cas-là sont les assurances ou les placements combinés, c'est-à-dire des produits d'assurance liés à des fonds de placement. Ce type de montage permet de bloquer les 80 % du capital de départ et de n'investir que le 20 % en actions. Au bout de dix ans, vous récupérez au minimum les 100 % de votre capital de départ, les participations éventuelles aux excédents pour la partie investie en épargne et la plus-value éventuelle apportée par la part investie en actions. Si la plus-value annualisée n'est « que » de 2 % à 3 %, elle reste plus attractive qu'un simple compte épargne et le risque est sous contrôle.

Une autre option possible consiste à investir dans des produits de décaissements, surnommés « rentes certaines ». Proposé par les compagnies d'assurance, ce type de produit permet d'investir un capital et de bénéficier ensuite de rentes périodiques et très peu imposées. Ici la prise de risque est également maîtrisée. Outre une rente garantie, l'intérêt est de pouvoir bénéficier aussi d'un complément, sous la forme de participation aux excédents. Ce complément est toujours offert sur une durée limitée, propre à chaque établissement.

Dans tous les cas, ici, l'objectif est d'éviter au maximum de placer en actions la somme de départ. En effet, pour porter leurs fruits, ces dernières nécessitent une vision à très long terme. Or les marchés boursiers ont atteint aujourd'hui des niveaux relativement élevés et sont donc sujets à des fluctuations. Il peut être très anxiogène, à quelques années de la retraite, de voir son capital fluctuer.

Illustration: Juliette

UN COMPLÉMENT UTILE

La seconde enveloppe peut servir à compléter votre rente AVS ou celle de votre 2e pilier. L'horizon de placement est ici un peu plus long : dix ou quinze ans. L'argent investi apportera un complément de revenu tout au long de la retraite. L'idéal dans ce cas est de choisir un fonds de placement en obligations avec une part en actions ne dépassant pas 25 %, ce qui apportera une réelle stabilité au capital. L'une des règles classiques d'investissement est de choisir une part globale en actions qui corresponde au chiffre 100 auquel on retire son âge. A 60 ans, par exemple, on pourra tolérer que 40 % de son capital soient investis en actions, contre 75 % à 25 ans.

Quel que soit son patrimoine la diversification est clé. L'utilisation de fonds de placement est à privilégier.

BIEN CHOISIR LES TITRES

Enfin, la troisième et dernière enveloppe pourra être destinée à la transmission de son patrimoine. Etant donné qu'elle s'inscrit dans l'optique des générations futures, elle peut être entièrement placée en actions. L'important est de diversifier les investissements et de choisir des titres de bonne qualité. Ces derniers entreront dans la masse successorale. Leur transmission n'est pas particulièrement contraignante sur le plan successoral ou fiscal.

Dans tous les cas, investir à l'orée de la retraite implique de redoubler de vigilance. En effet, si la vie active permet de reconstituer une épargne et offre des perspectives de placement plus longues, la retraite implique une diminution des revenus et réduit le temps disponible pour voir ses investissements rentabilisés. Par ailleurs, gare à tous les produits structurés, montages financiers dotés d'une rentabilité élevée, de 5 % ou 6 %, par exemple. A l'heure des taux d'intérêt proches de zéro, ces constructions masquent potentiellement des risques importants.

QUATRE RÈGLES D'OR

- **Avant d'investir, respecter les règles de base : placer l'argent dont on n'a pas besoin, connaître sa tolérance au risque, comprendre les mécanismes boursiers ou les montages que l'on choisit.**
- **Lister et évaluer ses besoins financiers futurs.**
- **Séparer ses investissements en fonction des horizons de placement.**
- **Rester vigilant face aux offres promettant des rendements extraordinairement élevés.**